



Les « passeports » ffme

Chers amis,

C'est le rôle des fédérations sportives que d'offrir à chaque pratiquant le moyen de sa progression personnelle et les possibilités de la mesurer. Le club est le lieu de ses apprentissages qui assurent l'épanouissement du pratiquant, ses progrès et lui garantissent une formation active à la sécurité.

En proposant une continuité à toutes ses actions, le dispositif « passeports » accompagne le club et le licencié et les associe à la vie fédérale. Il cherche à mettre de la cohérence dans la progression de chacun, quel que soit ses modes de pratique, sa motivation ou ses buts.

Il propose une harmonisation au niveau national. Le pratiquant du nord et celui du sud de la France peuvent ainsi mesurer et confronter leur progression à partir d'une échelle commune.

Il fidélise le grimpeur au club : un livret « passeport » l'accompagne au cours de sa carrière sportive, et doit lui servir de référence en termes de niveau de pratique, de compétences et en matière de sécurité. Il doit l'engager dans une progression constante et régulière et, ainsi, le motiver à poursuivre au sein du club.

Enfin, il doit permettre à la fédération d'intégrer de nouveaux licenciés qui viendront chercher ces connaissances et cette reconnaissance au sein des clubs.

La diffusion des Passeports se veut la plus large possible. Ainsi, les clubs, les comités, ou toute autre structure (par convention) seront en mesure d'améliorer leurs capacités d'accueil en direction d'un public varié, tout en améliorant la qualité de ses prestations.

Notre dispositif (qui avait près de 10 ans) a été modifié pour s'adapter aux évolutions de nos pratiques, pour être rendu plus accessible et mieux étagé.

Le nouveau passeport, tout en couleur, est aujourd'hui gratuit. Il comporte 10 niveaux du blanc au noir (comme pour des circuits de blocs). Les étapes sont plus nombreuses, donc moins espacées. Il est progressivement étendu aux autres activités de la fédération (escalade, alpinisme, canyon puis randonnée, raquette, ...)

Tous les clubs peuvent y préparer et c'est plus de 15 000 passeports qui ont déjà été diffusés par eux au cours de la dernière saison.

C'est l'initiateur du club (ou l'instructeur) qui valide les résultats sur l'intranet fédéral, nouveau système de gestion informatisée.

Je souhaite ardemment que les pages qui suivent vous aident à bien comprendre l'intérêt de ces « passeports vers vos propres sommets » et qu'elles vous inciteront à les mettre en place.

Bon courage à tous.

Pierre YOU
Président de la FFME